



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

dyslexie et dysphasie

Question écrite n° 5054

## Texte de la question

M. Jean Bardet attire l'attention de Mme le ministre délégué chargé de l'enseignement scolaire sur la situation difficile que connaissent les enfants souffrant de troubles graves du langage (dysphasie et dyslexie sévère), par manque de structures d'éducation adaptées. L'expérience menée dans d'autres pays montre que l'existence de classes spécifiques est un moyen d'éducation particulièrement efficace et peu coûteux, comparé à l'échec scolaire puis à l'inadaptation au travail en raison de l'illétrisme. Il lui demande donc s'il ne serait pas opportun d'envisager cette solution afin de résoudre un problème, source de marginalisation et qui toucherait près de 10 % des enfants scolarisés.

## Texte de la réponse

La ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire accorde une attention toute particulière à la situation des enfants qui éprouvent des difficultés d'apprentissage du langage oral et écrit. Il a été décidé de renforcer la mission de l'école maternelle pour l'apprentissage du langage. Une sensibilisation des maîtres dans l'enseignement préélémentaire est développée afin de mieux appréhender, dès le plus jeune âge, les troubles des apprentissages. Les enseignants des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) peuvent apporter des soutiens particuliers aux enfants qui présentent des troubles sévères du langage. Le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie attend avec intérêt les résultats des travaux du groupe d'experts mis récemment en place sur ce problème, à l'initiative d'une association avec la participation du centre national d'études et de recherche sur les handicaps et les inadaptations (CTNERHI). Enfin, un premier colloque s'est tenu le 13 décembre 1997. Dans ce cadre, une table ronde a été consacrée aux difficultés en lecture des élèves. D'autres réflexions vont s'engager et devraient permettre d'apporter des réponses plus satisfaisantes aux élèves rencontrant de grandes difficultés de lecture.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean Bardet](#)

**Circonscription :** Val-d'Oise (3<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5054

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** enseignement scolaire

**Ministère attributaire :** enseignement scolaire

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 octobre 1997, page 3520

**Réponse publiée le :** 19 janvier 1998, page 311